



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE POLIGNE
VENDREDI 25 FEVRIER 2011

L'an **DEUX MILLE ONZE** le **25 FEVRIER** à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Poligné, sous la présidence de **Monsieur Guy RINFRAY, Maire**.

Nombre de Conseillers :

en exercice :..... 13
présents : 13
votants : 13

PRÉSENTS : G. RINFRAY - C. ALLAIN - B.PLARD - P. THOMAS - O. BRULE - T. SAULNIER - F. PRUNIS - Y. PAUMELLE – JM LE MONTREER - B. MAIRY - D. SAFFRAY - G. DESCHAMPS - M.VILLALARD

REPRESENTES : C.ALLAIN pouvoir à G.RINFRAY à partir de 21h50

EXCUSES :

Date de convocation :

Le 19/02/2011

M. F.PRUNIS a été élu secrétaire de séance

M. Le Maire propose que le point 8 de l'ordre du jour soit reporté. A l'unanimité, il est décidé que ce point soit reporté.

DÉLIBÉRATION N° 09/2011: DEVIS SDE35 POUR L'ALIMENTATION DU TERRAIN DE LA SAUDRAIS

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que dans le cadre de la viabilisation des terrains de la Saudrais, il y a lieu de prendre en compte l'implantation de l'association « Les Enfants au Pays » et des futurs équipements sportifs publics. Le SDE35 a soumis la part qui revient à la commune concernant cette opération, qui consiste à la mise en place d'un câble haute tension d'une longueur de 270ml et d'un transformateur à proximité du terrain. Le coût total est estimé à 50 000€ dont 5 900€ resteraient à la charge de la commune. Le montant est composé d'une part fixe de 500€ et d'une part variable de 5 400€ (270 ml x 20€) qui sera à payer à ERDF.

Après échange et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

- **accepte** le devis du SDE35 pour un montant de **5900 euros TTC**.
- **autorise** le Maire à signer le devis pour l'installation d'un transformateur.

DÉLIBÉRATION N° 10/2011: DEVIS DE LA SAUR POUR LA BORNE INCENDIE DU TERRAIN DE LA SAUDRAIS

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que dans le cadre de la viabilisation des terrains de la Saudrais, il y a lieu de prévoir la mise en place d'une borne incendie. La canalisation d'alimentation des terrains est prise en charge par le syndicat des eaux. Reste à la charge de la commune la mise en place de la borne d'un montant de **3864,83 euros** (devis établi par Mr MAIRY de la SAUR).

Après échange et discussion, le Conseil Municipal, par 12 voix, M. Mairy ne prenant pas part au vote,

- **accepte** le devis de la SAUR pour un montant de **3864.83 euros TTC**.
- **autorise** le Maire à signer le devis pour l'installation d'une borne incendie.

DÉLIBÉRATION N° 11/2011: VALIDATION DU CHOIX DE LA COMMISSION APPEL D'OFFRE CONCERNANT L'EXTENSION DU RESEAU ASSAINISSEMENT RUE DES LANDES

La commission appel d'offre s'est réunie le vendredi 10 février dernier pour l'examen des offres des entreprises ayant postulé pour cette opération. La consultation portait d'une part sur la réalisation des travaux et d'autre part sur le contrôle des ouvrages exécutés (essai d'étanchéité, passage caméra, essai de compactage).

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil le rapport d'analyse des offres établi par le cabinet Eguimos, géomètre. Il informe que la commission d'appel d'offres a désigné l'offre économiquement la plus avantageuse comme étant celle produite par l'entreprise.

Après échange et discussion, le conseil municipal, décide :

- **de retenir** l'entreprise **SOTRAV** pour le lot 1, pour un montant de **61 904.50 € HT**, soit **74 037.78 € TTC** et l'entreprise **A3SN** pour le lot 2 pour un montant de **2 035.00 € HT** soit **2 433.86 € TTC**.
- **mandate** Mr le Maire pour demander à l'Agence de l'Eau une subvention pour la réalisation de ces travaux.
- **mandate** Mr le Maire pour notifier le marché à l'entreprise et faire paraître un avis d'attribution dans le journal Ouest France,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer le marché et tout document relatif à cette affaire.

DÉLIBÉRATION N° 12/2011: RECRUTEMENT D'UN AGENT AUX SERVICES TECHNIQUES

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil que suite à l'offre d'emploi émise, 18 candidats ont postulé au poste proposé, une première sélection a été faite par la commission à l'issue de laquelle 5 candidats ont été sélectionnés pour participer à un entretien. Après auditions, la commission personnel a retenu un candidat et il est demandé au conseil municipal de valider le choix de la commission.

Après échange et discussion, le conseil municipal, décide :

- **d'entériner** le choix de la commission communale chargée du personnel,
- **de recruter** Monsieur **POIRIER Clément**, domicilié à Beauvais, à Pancé,
- **de mandater** Monsieur le Maire pour prendre l'arrêté individuel de nomination stagiaire.

DÉLIBÉRATION N° 13/2011: REMPLACEMENT DU PHOTOCOPIEUR DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le contrat de location du photocopieur de la mairie arrivera à terme dans 18 mois. Toutefois, il avait été envisagé d'acquérir un scanner et il serait judicieux de procéder au remplacement du photocopieur qui pourrait être équipé d'un scanner. Le contrat proposé est basé sur 6750 photocopies noir (0,008€ au delà) et 20 couleurs (0,10€ au delà) par trimestre. Le coût de location serait de **320 € HT trimestriellement** au lieu de 148.55 € HT actuellement. Il est proposé pour amortir les coûts, de donner aux associations un code d'accès personnel avec un nombre de photocopies (noirs) gratuites, à déterminer. Le matériel proposé permet de comptabiliser et différencier le nombre et type de photocopies réalisées par chaque utilisateur.

Il y a lieu de se prononcer sur le remplacement du photocopieur, le nombre de photocopies gratuites pour chacune des associations, le coût éventuel à facturer aux associations (couleur & noir)

Après échange et discussion, le conseil municipal, décide :

- **de remplacer** le photocopieur de la mairie.
- **de mandater** le Maire pour signer le contrat proposé par Rex Rotary sur la base d'une location trimestrielle de **320 € HT**.
- **de fixer** le prix des copies couleur à **0.20 centimes €** pour les associations et les particuliers.

DÉLIBÉRATION N° 14/2011: MAITRISE D'ŒUVRE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA VOIE NORD DU RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que 3 cabinets de maîtrise d'œuvre ont été consultés pour l'étude de l'aménagement de la voie située au nord du restaurant scolaire. Cette voie sera nécessaire pour assurer la desserte du futur restaurant scolaire. Un cabinet d'étude est à retenir afin de proposer un aménagement adapté aux lieux.

Les 3 entreprises consultées ont répondu et leurs propositions sont les suivantes :

EGUIMOS : 7500 € HT.

LEGENDRE Arnaud : 7600 € HT.

DECAMPS Nathalie: 7725 € HT.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 40 000 € HT.

De plus, il y a lieu de se prononcer sur une demande de subvention dans le cadre de la DGE.

Après échange et discussion, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **decide** de retenir le cabinet **EGUIMOS** pour assurer la maîtrise d'œuvre pour un montant de **7500 € HT**.
- **mandate** le Maire pour signer le contrat de maîtrise d'œuvre et faire une demande de subvention au titre de la DGE.

DÉLIBÉRATION N° 15/2011: VALIDATION DE L'AVENANT AU CONTRAT DU CABINET LABESSE POUR LA REALISATION DE L'AMENAGEMENT DU NIVEAU SUPERIEUR DU RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que la mission initiale comprenait uniquement la réalisation du restaurant scolaire et la mise hors d'eau de la partie supérieure. Il y a lieu de prolonger la mission dévolue au cabinet LABESSE pour l'aménagement de la partie supérieure. Le cabinet LABESSE a fait une moyenne des offres reçues lors de l'appel d'offre de la première tranche. Seuls les lots concernés par cet aménagement ont été pris en compte. Il en ressort un coût prévisionnel de 145 000 € HT. Les honoraires architecte sont calculé avec un taux de rémunération de 9,50% soit **13 775 € HT**.

Il y a lieu de se prononcer également sur une demande de subvention dans le cadre de la DGE.

Après échange et discussion, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **valide** l'avenant du cabinet LABESSE pour un montant de **13 775 € HT**.
- **mandate** le Maire pour signer le contrat et faire une demande de subvention au titre de la DGE.

DÉLIBÉRATION N° 16/2011: RECONDUCTION DU CONTRAT D'ASSISTANCE TECHNIQUE DU CONSEIL GENERAL (MAGE) ;

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il y a lieu de se prononcer sur la reconduction du contrat d'assistance pour l'exploitation des stations d'épuration (Choisel & Violais/Gandouflais). Le coût est estimé à **325 € TTC** basé sur une population DGF estimée à 1082habitants.

Après échange et discussion, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **décide** de reconduire le contrat d'assistance MAGE.

DÉLIBÉRATION N° 17/2011: POSITIONNEMENT SUR LE RATTACHEMENT A UN EPCI (COMMUNAUTE DE COMMUNES)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales, les réformes engagées obligent les communes à se prononcer sur leur maintien ou leur souhait de rattachement à un EPCI.

Après échange et discussion, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **décide** de maintenir l'adhésion de la commune à la Communauté de Communes de Moyenne Vilaine et du Semnon.

DÉLIBÉRATION N° 18/2011 : CONVENTION MISE A DISPOSITION DES LOCAUX POUR LE CENTRE DE LOISIRS

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la mise à disposition de locaux pour le **Centre de Loisirs** les mercredis et petites vacances nécessite la signature d'une convention entre l'association et la commune. La présente convention est proposée du **1er janvier au 31 décembre 2011**.

Après échange et discussion, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **valide** la convention de mise à disposition des locaux pour le Centre de Loisirs.
- **mandate** le Maire pour signer la convention.